



Rénov'Occitanie
Ma rénovation énergétique



Votre accompagnement Assistance à Maitrise d'Ouvrage



Suite à votre audit énergétique, dont le **gain énergétique est d'au moins 40%**, vous avez fait part à la SCIC REHAB de votre souhait de continuer **votre accompagnement 2**

Début des travaux : une fois les accusés réception des organismes financiers, reçus.

Démarrage de l'étape

- La SCIC REHAB **transmet votre demande à l'AREC** qui prépare votre contrat d'AMO2, une fois reçu, signez-le et renvoyez-le à l'AREC (courrier, ou signature électronique possible)
- Votre opérateur SCIC REHAB vous fournit **la synthèse du projet retenu** + la liste des entreprises RGE partenaires est sur le site de la SCIC rehab 81
- Vous **récoltez les devis des entreprises**, en vous appuyant sur la liste descriptive des travaux retenus dans votre audit énergétique, quant à la composition du devis voir les fiches (2).
- Lorsque vous avez rassemblé la totalité des devis, **transmettez à votre opérateur** SCIC REHAB, afin qu'il **analyse les devis des entreprises que vous aurez choisi**. Il vous informera des modifications à apporter.
- Une fois les devis définitifs reçus, votre opérateur procède au **dépôt des dossiers de demande d'aides** (MaPrimeRénov, CEE, prêt AREC, tiers financement AREC, eco-chèque Région qui sera envoyé directement au propriétaire qui le remettra à l'entreprise « partenaire Region »...)

SUIVI DES TRAVAUX

- Première visite de chantier– ASSISTANCE À LA COORDINATION
 - Après le démarrage du chantier, votre opérateur vous accompagne sur le chantier afin de vérifier et de contrôler l'avancement, la conformité et la qualité de mise en œuvre des travaux.
 - Un compte-rendu de visite vous est remis. Il reprend tous les points évoqués lors de la visite et toutes remarques utiles à la suite du chantier.
- Deuxième visite de chantier – PRÉPARATION À LA RECEPTION DES TRAVAUX
 - Une fois les travaux en cours de finalisation, il s'agit de constater les travaux réalisés et le bon fonctionnement des équipements, d'identifier les points restants à achever, de vérifier que toutes les prestations prévues sur les devis sont réalisées ou en cours de finalisation et d'identifier les points éventuels à reprendre.
 - Un compte-rendu de visite vous est remis. Il reprend tous les points évoqués lors de la visite et toutes remarques utiles à la suite du chantier.

SUIVI DES TRAVAUX

- **Une fois les travaux terminés, envoyez les factures et attestations de conformité de fin de travaux, pour solder les aides**
- Un bilan énergétique après travaux et le plan de financement définitif vous seront remis par votre opérateur, qui tiendra compte des éventuelles modifications.



Votre accompagnement Assistance à Maitrise d'Ouvrage

Suite à votre audit énergétique, vous avez fait part à la SCIC REHAB de votre souhait de continuer **votre accompagnement 1, pour un gain < à 40%.**

Démarrage de l'étape

- La SCIC REHAB **prépare votre contrat d'AMO1**, où figure les conditions de paiement.
- Une fois reçu, **signez-le** et renvoyez-le à la SCIC rehab.
- Votre opérateur **SCIC REHAB vous conctate** pour définir le projet + la liste des entreprises RGE partenaires se trouve sur le site de la SCIC rehab 81.
- Vous **récoltez les devis des entreprises**, en vous appuyant sur la liste descriptive des travaux retenus, quant à la composition du devis voir les fiches (2).
- Lorsque vous avez rassemblé la totalité des devis, **transmettez à votre opérateur** SCIC REHAB, afin qu'il **analyse les devis des entreprises que vous aurez choisi**. Il vous informera des modifications à apporter.
- Une fois les devis définitifs reçus, votre opérateur procède au **dépôt des dossiers de demande d'aides** (MaPrimeRénov, CEE, eco-chèque Région ...)
- Une fois les travaux terminés, envoyez les factures et attestations de conformité de fin de travaux, pour solder les aides